

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.512-14 du Code de l'Environnement)

UNE ENQUETE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

Société GSE – commune d'ETRECHET

- OBJET** : Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de 120 000 m2
- PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET** : M. Damien VERNIER, Directeur du Développement
société GSE
- EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZAC d'Ozans – Commune d'ETRECHET
- DUREE DE L'ENQUETE** : DU VENDREDI 1^{ER} AVRIL MERCREDI 4 MAI INCLUS.

LE DOSSIER, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE EN MAIRIE D'ETRECHET (SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE), ET EN MAIRIES DE CHATEAUXROUX, DEOLS, DIORS ET LE POINCONNET (INCLUS DANS LE RAYON D'AFFICHAGE) OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT A CET EFFET EN MAIRIE D'ETRECHET.

LES RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS L'INDRE :

(<http://indre.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-Autorisation-ICPE>).

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRES DE M. Damien VERNIER, Directeur du Développement - société GSE – Parc d'Activité de l'Aéroport – 310 allée de la Chartreuse Montfavet – 84140 AVIGNON CEDEX

COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M. BENOIT MICHEL, COORDONNATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés, à la mairie d'ETRECHET, aux jours et horaires suivants :

- **Vendredi 1^{er} avril 2016 de 14h30 à 17h30,**
- **Samedi 9 avril 2016 de 9h00 à 12h00,**
- **Lundi 18 avril 2016 de 14h30 à 17h30,**
- **Mardi 26 avril 2016 de 9h00 à 12h00,**
- **Mercredi 4 mai 2016 de 14h30 à 17h30.**

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ETRE ADRESSEES PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PAR VOIE POSTALE A LA MAIRIE D'ETRECHET, AU PLUS TARD LE 4 mai 2016 à 17H30.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA DECISION FINALE DE REFUS D'AUTORISATION OU D'AUTORISATION ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES, A LA MAIRIE D'ETRECHET, A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'INDRE, SERVICE SANTE ET PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE.

M. JEAN-MARC HUBART, RETRAITE DE LA GENDARMERIE, DESIGNE EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR SUPPLEANT EXERCERA, EN CAS D'EMPECHEMENT DE M. BENOIT MICHEL, LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR JUSQU'AU TERME DE LA PROCEDURE.

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, LE PREFET DE L'INDRE PRENDRA, SOIT UN ARRETE DE REFUS, SOIT UN ARRETE D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.